

Séparer la religion et l'État pour une société plus juste

par

Stephen Evans

Entre les lignes entre les mots, 25 novembre 2025

https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2025/11/25/separer-la-religion-et-letat-pour-une-societe-plus-juste/?jetpack_skip_subscription_popup

Aujourd'hui, la Cour suprême a rendu un jugement historique selon lequel les dispositions relatives à l'éducation religieuse (RE) et au culte collectif en Irlande du Nord violent les droits humains des enfants et constituent un endoctrinement.

Cette décision rétablit un jugement rendu en 2022 par la Haute Cour en faveur d'un père de Belfast, qui avait porté l'affaire devant les tribunaux après que sa famille, non religieuse, avait découvert que sa fille de sept ans priait tard dans la nuit. Après avoir enquêté sur la mesure dans laquelle la religion était imposée à son école, il a fait valoir que l'accent mis exclusivement sur le christianisme, sans

alternative significative, dans le cadre des assemblées et de l'ER, constituait une violation illégale des droits humains des enfants.

L'affaire a ensuite été annulée en appel, qui a estimé que même si la manière de transmettre la religion n'était « ni objective, ni critique, ni pluraliste », cela ne constituait pas une violation des droits humains, car les parent·es peuvent retirer leurs enfants de l'ER et du culte collectif.

La Cour suprême a aujourd'hui qualifié ces conclusions d'« erronées » et déclaré que les parent·es avaient des « préoccupations légitimes » concernant le retrait de leur fille des cours d'éducation religieuse et des prières collectives. Plus important encore, l'arrêt stipule que l'enseignement de la religion d'une manière qui n'est pas objective, critique et pluraliste équivaut à un endoctrinement des enfants. Vous pouvez lire l'article complet [ici](#).

Ce jugement est une affirmation forte de l'importance des droits des enfants et des parent·es, et il devrait marquer le début de la fin des lois archaïques sur la pratique religieuse et le culte collectif obligatoire à travers le Royaume-Uni.

Nous continuerons à militer pour que les écoles publiques ne soient plus utilisées comme un moyen d'imposer une doctrine ou des enseignements religieux. Mais nous avons besoin de votre aide.

Veillez écrire à votre député·e en utilisant notre modèle de lettre pour l'informer de cette affaire importante et lui demander d'œuvrer à la suppression des lois sur le culte collectif au Royaume-Uni.

Merci pour votre soutien,
Stephen Evans, Directeur général

[Écrivez à votre député·e](#)

<https://www.secularism.org.uk/api/email/view/MTI3NS8xMjc1>

Traduit par DE

_

La Cour suprême juge illégaux le culte collectif et l'enseignement religieux en Irlande du Nord

Les juges : « Transmettre des connaissances d'une manière qui n'est pas objective, critique et pluraliste revient à poursuivre un objectif d'endoctrinement. »

La National Secular Society a salué aujourd'hui une décision historique qui a jugé que le culte collectif et l'éducation religieuse en Irlande du Nord violaient les droits humains.

La Cour suprême du Royaume-Uni a accepté à l'unanimité l'appel d'un père et de sa fille de Belfast qui affirmaient que l'éducation religieuse chrétienne (RE) et le culte collectif dans les écoles d'Irlande du Nord étaient incompatibles avec

la Convention européenne des droits des êtres humains (CEDH).

L'article 2 du protocole 1 de la CEDH stipule que l'État « doit respecter le droit des parent·es à l'éducation et à l'enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques ».

En 2022, la Haute Cour d'Irlande du Nord a donné raison aux parent·es, déclarant que le ministère de l'Éducation et l'Assemblée d'Irlande du Nord devaient veiller à ce que les dispositions relatives à l'ER et au culte collectif soient conformes à la CEDH.

La Cour d'appel d'Irlande du Nord a ensuite infirmé ce jugement après que le ministère de l'Éducation ait fait appel, estimant que même si le programme scolaire n'était « pas enseigné de manière objective, critique et pluraliste », aucune violation des droits n'avait été établie, car les parent·es ont le « droit inconditionnel » de retirer leurs enfants des cours d'éducation religieuse et des cultes collectifs.

Dans son arrêt, la Cour suprême a confirmé la décision précédente de 2022 et a rejeté l'appel incident du ministère.

La NSS a qualifié ce jugement d' affirmation forte de l'importance des droits des enfants et des parent·es ».

La cour d'appel a eu tort de rejeter les « préoccupations légitimes » concernant le droit de se retirer des cours d'éducation religieuse et des cultes collectifs

Le père et la fille ont demandé un contrôle judiciaire des dispositions relatives à l'éducation religieuse et aux cultes collectifs après que la famille de la fille, qui est non religieuse, ait découvert qu'elle priait tard dans la nuit.

Cela les a amenés à enquêter sur la manière dont son école imposait le christianisme aux jeunes enfants par le biais d'assemblées religieuses et de cours d'éducation religieuse.

Elle et il ont fait valoir qu'une focalisation exclusive sur le christianisme, à l'exclusion de toutes les autres confessions et sans alternative significative, constituait une violation illégale des droits humains des enfants.

La loi en Irlande du Nord oblige les écoles publiques à « inclure un culte collectif, que ce soit dans le cadre d'une ou de plusieurs assemblées » chaque jour. Les parent·es ont le droit de retirer leurs enfants du culte collectif, mais les élèves ne disposent d'aucun droit de retrait indépendant.

Des lois similaires existent en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles. Un projet de loi en cours d'examen au Parlement écossais rendrait plus difficile le retrait des enfants des cultes collectifs, appelés « observances religieuses » en Écosse.

Dans les écoles d'Irlande du Nord, l'enseignement religieux est contrôlé par des organismes religieux dans une plus large mesure que partout ailleurs au Royaume-Uni, et vise à « développer la conscience, la connaissance, la compréhension et l'appréciation des principaux enseignements chrétiens... et à développer la capacité d'interpréter la Bible et de la mettre en relation avec la vie ». L'enseignement religieux n'est pas soumis à une inspection approfondie et est souvent dispensé en partie par des organisations évangéliques externes.

La Cour d'appel a déclaré que la « nature inconditionnelle » du droit de retrait en faisait une « garantie contre l'endoctrinement en milieu scolaire ».

Mais la Cour suprême a déclaré que la Cour d'appel avait « tort » de s'écarter de la conclusion de la Haute Cour selon laquelle les parent·es avaient des « préoccupations valables » concernant le retrait de leur fille de l'enseignement religieux et des cultes collectifs.

Les parent·es ont fait valoir que leur fille aurait été la seule parmi plus de 250 élèves à être retirée de l'école, ce qui aurait « entraîné des risques pour elle », notamment celui d'être « victime d'intimidation ou d'isolement », de se sentir punie ou d'être « dénoncée » comme non chrétienne. En outre, le retrait de leur fille aurait pu faire peser une « charge excessive » sur les parent·es en exposant leurs convictions non religieuses à la communauté scolaire ou en

les amenant à être considérées comme « difficiles ou gênantes ».

La Cour suprême a déclaré que la Cour d'appel avait également « commis une erreur » en établissant une distinction entre l'endoctrinement et le fait pour l'État de « transmettre des informations ou des connaissances d'une manière qui n'était pas objective, critique et pluraliste ».

Elle a déclaré : « Ces concepts sont les deux faces d'une même médaille : transmettre des connaissances d'une manière qui n'est pas objective, critique et pluraliste revient à poursuivre un objectif d'endoctrinement ».

NSS : cette décision « devrait marquer le début de la fin des lois obsolètes » sur le culte collectif.

Stephen Evans, directeur général de la NSS, a déclaré : « Nous saluons chaleureusement cette décision historique. La Cour suprême a clairement établi que l'éducation religieuse dans les écoles doit être objective, critique et pluraliste - tout manquement à ces principes relève de l'endoctrinement. Ce jugement affirme avec force l'importance des droits des enfants et des parents, et devrait marquer le début de la fin des lois obsolètes sur la pratique religieuse et le culte collectif obligatoire à travers le Royaume-Uni.

Il est temps d'adopter une approche laïque et inclusive de l'éducation qui mette enfin un terme à l'utilisation des

écoles publiques comme moyen d'imposer une doctrine ou des enseignements religieux. »

<https://www.secularism.org.uk/news/2025/11/ni-collective-worship-and-re-unlawful-supreme-court-finds>